

Compte rendu de séance **du Conseil Municipal du 10 décembre 2010**

Présents : Mme Liliane SUTTER, Maire
MM. les adjoints Marc KLEIN, Christian RICHERT, Philippe OBRECHT
Mmes les conseillères Brigitte BURGER, Véronique ERNEWEIN
MM. les conseillers Claude WEISS, Charles MEHL, Mathieu DURINGER,
Norbert PONTA, Jacky JACOB, Michel ETTLINGER, Xavier ULRICH, Jean-Nicolas
GROSS, Bernard RIEHL, Valentin GEBHARDT

Absents excusés : M. Norbert PONTA qui donne procuration à M. Philippe OBRECHT
jusqu'à son arrivée,
M. Jacky HARTSTREISEL qui donne procuration à Mlle Brigitte
BURGER,
M. Christian DIEBOLD qui donne procuration à M. Michel
ETTLINGER,
M. Albert DUB qui donne procuration à M. Xavier ULRICH.

Absent non excusé : ./.

1) Rapports annuels sur la qualité et le prix de l'eau et de l'assainissement 2009

Un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (décret du 06 mai 1995), doit être établi annuellement par les collectivités. Pour la commune ces rapports émanent du SICTEU et du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin qui gèrent ces services. Une délibération du Conseil Municipal attestera de l'existence et du porter à connaissance de ces rapports.

Entrée de M. Norbert PONTA à 20h00

2) Sortie de l'actif des biens matériels réformés au 31.12.2010

En application de l'instruction du Trésor N°97-008 du 17.01.1997, le Conseil Municipal décide de sortir de l'actif, tous les biens matériels et mobiliers acquis en 2004. Cette procédure n'affecte en rien la valeur marchande des biens qui restent en service bien que réformés à l'inventaire.

Adopté à l'unanimité

3) Contrats d'assurance de la commune

Groupama Alsace Assurances a été retenue pour la mise en place de nouveaux contrats à effet du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 4 ans avec faculté de résiliation annuelle. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du respect du formalisme lié à la procédure des marchés publics. Les contrats actuels arrivent à terme le 31 décembre 2010. Les cotisations 2011 seront celles de 2010, augmentées du montant des taxes et fonds de garantie, fixés par les pouvoirs publics.

Après délibération, le Conseil confirme ce choix et autorise le Maire à signer les contrats à intervenir.

Adopté à l'unanimité

4) Promesse de vente à l'amiable – Terrain WEISS Catherine

Une décision du Conseil Constitutionnel du 22 septembre 2010 a déclaré que les dispositions relatives aux cessions gratuites de terrains régies par l'article L.332-6-1 2° du Code de l'Urbanisme étaient contraires à la constitution. En conséquence, plus aucune cession gratuite de terrain ne peut dorénavant être prescrite dans les autorisations d'urbanisme.

Pour toute démarche en vue d'acquérir des terrains de voirie en vue d'élargir une rue par exemple et préalablement à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme, la commune n'a d'autre choix que d'acquérir ces terrains à l'amiable ou par voie d'expropriation, si nécessaire. Une demande de permis de construire a été déposée par Mlle WEISS Catherine en vue de la construction d'une maison d'habitation impasse des Jardins pour laquelle la commune a inscrit un emplacement réservé pour l'élargissement de la voie à 6 m. Le projet de Mlle WEISS en tient déjà compte sur les plans de masse. Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser le Maire à signer une promesse de vente pour la cession d'une partie du terrain de Mlle WEISS au profit de la commune et par la suite, l'acte de vente à intervenir en cas d'accord entre les parties.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le conseil approuve la mise en œuvre des démarches pour l'acquisition de cette parcelle au prix de l'Euro symbolique, Mlle WEISS ayant déjà approuvée cette rétrocession sur le principe et au prix indiqué.

Adopté à l'unanimité

5) Promesse de vente à l'amiable – Terrain ALETON/KUHN

Même situation que 4). Mme ALETON/KUHN Véronique ayant demandé à obtenir un terrain de construction pour ses enfants dans le cadre de la modification du POS en cours. Outre l'élargissement à 6m, cette voie privée appartenant à l'Association Foncière de SCHWINDRATZHEIM et unique accès au terrain, devra préalablement être vendue à la commune avant aménagement. Les transferts de propriété ne pourront être validés qu'en cas d'avis favorable après enquête publique et approbation de la modification du POS par le Conseil Municipal.

Au motif que la demande émane de la famille ALETON et que la commune n'a aucun projet immédiat d'urbanisation de la zone INA1b attenante, l'acquisition de cette parcelle sera négociée au prix de l'Euro symbolique. A défaut, le prix de négociation retenu entre les parties sera soumis à l'avis du Conseil Municipal avant transfert définitif.

Adopté à l'unanimité

6) Divers

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, dans le cadre des marchés à procédure adaptée, le Maire a souscrit :
 - un marché pour les travaux supplémentaires de réaménagement du groupe scolaire – lot N°3 – Couverture-Zinguerie-Etanchéité pour un montant de 2 013,68 € TTC avec l'entreprise OLLAND de HAGUENAU (Bas-Rhin) ;

- Dans le projet de modification N°1 du POS révisé, prévoir le respect des nouvelles normes en matière de construction, notamment en ce qui concerne la hauteur.
- Information suite à la dernière décision concernant l'aménagement d'un accès sécurisé sur la RD421 – sortie d'exploitation URBAN. L'équipement public n'ayant pas un caractère totalement exceptionnel et n'étant pas situé sur le terrain de l'unité foncière le finançant, la DDT a refusé d'inscrire la participation au titre des équipements publics exceptionnels dans le permis de construire du demandeur. La demande de construction a donc été rejetée.
- Divers plans de prévention :
 - DURP (Document Unique des Risques Professionnels - Commune) : 1^{ère} réunion avec DEKRA a eu lieu le 26 novembre 2010. Prochaine étape : visite de tous les locaux communaux où les agents sont amenés à intervenir ;
 - PCS (Plan Communal de Sauvegarde - Commune) : En phase d'approbation après derniers avis des services de la Sécurité Civile et des membres de la cellule de crise locale ;
 - DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs – Commune) : document en cours d'élaboration ;
 - PPMS (Plan de Protection et des Moyens de Secours – écoles) : également finalisé – prochaine étape : exercice en situation réelle pour constater son efficacité.
- La commune a obtenu une subvention départementale de 3 035,40 € pour les travaux de voirie 2010 d'un montant de 23 330 € TTC.
- M. GROSS Jean-Nicolas, conseiller municipal, fait le point sur l'avancement du dossier pour l'aménagement des terrains de football. Lors de la 1^{ère} réunion, deux points essentiels ont été évoqués, concernant notamment les subventions attendues de la Ligue (dépendant de la Fédération), d'une part et du CNDS, d'autre part. Dans les deux cas, les espoirs d'aide sont très faibles, voire nuls. Les financements de ces partenaires allant à des opérations dont les objets sont très ciblés et auxquels notre projet local ne répond pas.
- M. Christian RICHERT, Adjoint au Maire, avait un éventuel acquéreur pour la nacelle de la commune. Cette dernière n'étant pas aux normes car non réparée, M. GROSS Jean-Nicolas déconseille fortement à la municipalité de vendre ce matériel en l'état pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité. Hors toute réparation et mise aux normes, celle-ci ne pourra trouver acquéreur.

Séance close à 21h20.